



L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois novembre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, Maire ;

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de GRILLET Corinne à POCHAT-BARON Pascal ; CAMUS Isabelle à LAOUFI Nadia ; de CENCI Antoine à PILLET Isabelle ; de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PAGNOD Pascale à BOCHATON Maryse ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Représentés : 6
Votants : 26

Délibération n° D2022_114- INTERCOMMUNALITE

Communauté de Communes des 4 Rivières : Approbation du rapport de la CLECT du 07 septembre 2022

Le 07 septembre 2022, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie pour procéder à l'appréciation des points suivants :

- Réévaluation des charges liées à la compétence Petite Enfance
- Conservation des méthodes d'évaluation des compétences ZAE et terrains de football
- Réévaluation du coût de la promotion touristique
- Ventilation des charges transférées à la compétence assainissement

Le Conseil communautaire en date du 17 octobre 2022 a émis un avis favorable sur ce rapport.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu l'article 1609 nonies C-IV du code général des impôts relatifs à la création d'une commission chargée d'évaluer les transferts de charges

Vu les conclusions de ladite commission réunie le 07 septembre 2022

Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de la communauté de communes des 4 Rivières de se prononcer sur le rapport de la commission d'évaluation du transfert des charges

- **APPROUVE le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 07 septembre 2022 ci-joint.**

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance
Nadia LAOUFI



Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 06/12/22

Publication en ligne le 06/12/22

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale GRANDGIRARD

Mairie de Muzzen-Sallaz